



Bulletin de l'Association

Janvier 2026



Noël fête de la joie !

Le partage ? Qui en cette nuit de Noël, Dieu vient partager sa vie avec nous. Depuis notre baptême la vie divine est en nous : Dieu habite en nous par son Esprit. Aujourd'hui encore Dieu vient partager avec nous et nous invite au partage avec tous nos frères : un partage non pas éphémère, qui n'aurait lieu que le jour de Noël mais un partage qui fait partie de notre vie chrétienne. En cette nuit de NOËL Dieu nous donne des frères à aimer et quelque soit leur situation, leur couleur de peau, leur religion. Pour un chrétien, Il n'y a pas d'étranger mais que des frères à aimer et accompagner.

nous sommes plongés dans des décors féériques où nous sont annoncés les menus les plus savoureux du réveillon.

Des concerts sont organisés, des repas sont offerts aux plus pauvres. A Noël on veut que personne ne soit laisser de côté : tout le monde même les SDF dans la rue doit recevoir sa part de lumière.

Alors me direz-vous ce sont des Noël païens qu'on nous offre ? Eh bien, à regarder de plus près, il y a dans ces fêtes païennes au moins 3 signes qui sont comme des traces du Noël chrétien, 3 signes qui nous montrent que ces fêtes ne sont pas aussi païennes qu'on veut bien le dire et ces 3 signes sont : la lumière, le partage et la joie.

La lumière ? Elle est partout et pour nous chrétiens elle nous rappelle que c'est le Christ le trait de lumière qui éclaire nos nuits. « Je suis la lumière du monde, celui qui marche avec moi ne marche pas dans les ténèbres ». Aujourd'hui il vient encore éclairer notre route.

Père Jean-Louis VIVIER

Mélanie lingère et fidèle au foyer

Bonjour Mélanie présentez-vous.

Je m'appelle Mélanie je suis la lingère du Foyer Roger Bréchard ; je suis une jeune travailleuse handicapée de 30 ans. J'habite à Riom j'ai un petit garçon de 6 ans et un compagnon. J'ai suivi une formation à l'IME des Roches Fleuries à Chamalières jusqu'à mes 18 ans. Ensuite j'ai été embauchée à l'Envolée de Riom.

Qu'est-ce que l'Envolée ?

L'Envolée est un ESAT qui emploie des personnes en situation de handicap, nous sommes 64 et il y a divers ateliers : ménage, cuisine gastronomique, et de la sous-traitance dont sept personnes chez Michelin et sept chez Cartolux, et puis certains vont à Cellule en sous-traitance et bien entendu ici à Roger Bréchard.

Depuis quand travaillez-vous au Foyer RB ?

Cela fait 10 ans que je viens au Foyer Roger Bréchard en sous-traitance avec l'équipe de ménage en étant accompagnée par Marie-France notre monitrice d'atelier en charge de l'équipe de ménage au Foyer Bréchard. À présent, et ce depuis un an, je suis la lingère du Foyer.

En quoi consiste votre travail ?

Je m'occupe du lavage du linge des Résidents et du séchage en machine sauf ce qui est fragile (pull en laine, soutien-gorge, grande serviette de table) ensuite je repasse puis range et trie le linge marqué dans les corbeilles de chacun. Les Résidents apportent leur linge sale et ce sont les éducateurs qui redistribuent les corbeilles individuelles.



Avez-vous des contacts avec les Résidents ?

Oui j'ai un bon contact quand ils apportent leur linge, il y a parfois des urgences. Le Foyer est très accueillant il y a une bonne entente avec les éducateurs et le directeur.

Combien d'heures travaillez-vous par semaine ?

Je travaille 35h ; le matin j'arrive au Foyer à 8h accompagnée d'une personne de l'Envolée et ce jusqu'à midi. Les mardis je travaille jusqu'à 14h car après le week-end il y a plus de travail, ensuite je repars à l'Envolée.

Que pensez-vous de ce travail, n'est-ce pas trop fatigant car je ne vois aucun siège dans votre lingerie ?

Je suis debout tout le temps mais ce n'est pas fatigant j'aime beaucoup mon travail.

Participez-vous à la vie du foyer ?

Je viens parfois aux Portes Ouvertes et à la Galette quand je peux me libérer.

J'ai passé un bon moment avec Mélanie laquelle semble très heureuse dans son métier de lingère ; pendant l'entretien nous avons eu la visite de Clara qui apportait son linge et qui n'était pas contente que Mélanie ne soit pas disponible immédiatement pour elle (l) Mélanie a su gentiment la faire patienter et Clara est repartie satisfaite...

Marie-Chantal DEPELLEY, administratrice.

1943 : Échanges épistolaires entre Marcel MARTINET et Henri POURRAT

Monsieur Daniel LÉRAULT, bibliothécaire retraité de la Bibliothèque Nationale de Paris a retrouvé dans ses archives copies de deux lettres de Marcel MARTINET à Henri POURRAT et a bien voulu les confier à l'Association Roger BRECHARD.

Elles datent de 1943 et évoquent en partie l'abbé BRECHARD. Erudit, le Père Roger BRECHARD se lie d'amitié avec de nombreux intellectuels de son époque dont Marcel MARTINET et Henri POURRAT qui avaient fait de brillantes études dans des lycées prestigieux de la capitale (Louis Le Grand et Henri IV).

Henri POURRAT a dédié son « Blé de Noël » en 1942 à la mémoire de l'abbé BRECHARD. Dans son chapitre « Mort le 20 juin », il raconte le sacrifice de ce dernier, au col vosgien du Mesnil, où a été décimé le 613^e Pionniers composé essentiellement d'Auvergnats.

Dans sa première lettre du 16 avril 1943, Marcel MARTINET remercie

Henri POURRAT de son envoi du « Blé de Noël ». On y sent une amitié très forte entre les deux hommes et toute l'admiration portée par Marcel MARTINET à Roger BRECHARD.

Antoine CHANDEZON, notre président fondateur, était un ami de longue date du Docteur MIALLIER lequel a toujours été un fidèle membre donateur pour notre Association. Chevalier de la Légion d'Honneur, le Docteur MIALLIER a incarné une vie de dévouement, de transmission et d'humanité. Son parcours entre médecine, engagement social et humanitaire laisse une empreinte durable dans le cœur de ceux qu'il a soignés, accompagnés ou inspirés. Notre Association présente ses plus sincères condoléances à toute sa famille.

DISPARITION

Docteur Raymond Miallier

Il venait d'avoir 100 ans. Médecin-pédiatre, il était père de sept enfants. En 1953, à 28 ans, il part exercer en Algérie. De retour à Clermont-Ferrand, en 1961, il s'installe, pendant 30 ans, comme pédiatre. Mais la retraite ne marque pas la fin de son engagement, ainsi participera-t-il à de nombreuses missions médicales au Burkina Faso, au Népal, aux Comores, en Guinée, au Maroc, en Mauritanie, au Nicaragua, au Rwanda et au Tchad.

Puis en 2000 il fonde l'Association « L'Auvergne pour un Enfant » grâce à qui plus de 200 enfants de pays en difficultés ont pu être opérés et soignés au CHU de Clermont-Ferrand avec l'aide d'autres médecins Auvergnats.

Son second courrier du 3 juin 1943 répond à une missive d'Henri POURRAT qui l'invite à écrire un texte sur Roger BRECHARD. Il ne donnera pas la suite attendue sans doute à cause de son état de santé qui se dégradera peu de temps après jusqu'à sa mort en février 1944 : « la moindre taupinière est maintenant pour moi une montagne », métaphore savoureuse à l'attention de l'Ambertois.

Mais c'est aussi une certaine pudeur, un très grand respect de la « grande âme » de leur ami BRECHARD qui l'a retenu. En cette période de Noël, rappelons-nous de cette coutume d'autrefois où dans les campagnes, à l'approche de Noël, les enfants mettaient à germer dans un peu d'eau, sur une assiette, une poignée de blé, témoignage de « l'épi qui viendra... et de ce pain qui est la vie. »

Raymond CHENAL

LA VIE ASSOCIATIVE

Réunions du Bureau :

mardi 6 janvier 2026,
7 mars et 26 mai à 20h30.

Réunions du Conseil d'Administration :

mardi 3 février 2026
et jeudi 23 avril à 20h.

Assemblée Générale 2026 :

jeudi 18 juin 2026 à 18h
suivie du CA pour élire le Bureau 2026/2027.

DONS & COTISATIONS

La cotisation annuelle de **15 euros** par personne permet à l'Association d'assurer la mission qui est la sienne conformément à ses Statuts.

Au-delà des **15 euros** les dons sont affectés aux achats pour améliorer le confort des résidents (canapé, table, télévision ...) ou pour aider financièrement les résidents lors de sorties ou activités.

Votre générosité qui ouvre droit à réduction d'impôt (66%) nous est donc précieuse pour les résidents.

Chaque début d'année un appel à cotisation vous est adressé par voie postale avec votre reçu fiscal attestant de votre contribution l'année précédente.

Un grand merci à tous nos membres adhérents.

Coordonnées de l'Association

Association Roger BRECHARD - 45 rue Diderot 63100 CLERMONT-FERRAND

association.rogerbrechard@laposte.net foyerrogerbrechard.fr

Association Roger Bréchard

45 rue Diderot 63100 Clermont-Ferrand

CHRONIQUE DE LA PRÉSIDENTE

25 ans d'engagement et des projets pour l'avenir

L'année 2025 marque le 25^e anniversaire de notre Association, dont les statuts ont été officiellement déposés en préfecture le 23 mai 2000. Cet anniversaire est pour notre Conseil d'Administration l'occasion d'honorer la mémoire des fondateurs, Antoine et Marie Rose CHANDEZON, ainsi que de rendre hommage à toutes celles et ceux qui ont participé à concevoir et à concrétiser le projet d'un Foyer de vie destiné aux personnes vieillissantes en situation de handicap mental.

Nous n'oublisons pas non plus tous ceux qui, depuis 2008 - année de l'ouverture du Foyer Roger BRECHARD - œuvrent chaque jour pour offrir aux Résidents les meilleures conditions de vie possibles. Le Conseil d'Administration a entrepris de retracer l'histoire de notre Association afin de partager et transmettre le chemin parcouru tout au long de ces vingt-cinq premières années.

Notre Association présente ses plus sincères condoléances à toute sa famille.

Raymond CHENAL

Certains expriment le souhait de plus de moments festifs (10/20) et d'un éventail plus large d'activités (2/20).

Les relations avec l'équipe éducative (19 satisfait/21) et avec les référents (19 satisfait/20) sont largement jugées très satisfaisantes, et deux commentaires indiquent que les éducateurs sont très sollicités.

Dix-huit répondants sur vingt estiment que l'on prend bien soin d'eux au Foyer et qu'ils s'y sentent en sécurité. À la question « Comment voyez-vous votre avenir ? », dix-neuf répondants sur vingt envisagent de rester au Foyer.

Cette enquête montre que les Résidents sont heureux de vivre au Foyer BRECHARD, dans leur « chez eux », entourés d'amis. Notre Conseil d'Administration se réjouit de ce retour positif et remercie chaleureusement tous les Accompagnants, salariés et bénévoles, pour la qualité de leur engagement. Il les encourage à poursuivre dans cette voie.

Accompagner le vieillissement, un enjeu majeur

L'accompagnement du vieillissement, dans les meilleures conditions possibles, des Résidents les plus dépendants ou dont la santé est fragilisée, demeure au cœur de nos préoccupations. Depuis l'ouverture du Foyer, fidèle à l'engagement fondateur d'accueillir les Résidents jusqu'à la fin de vie, les besoins ont évolué : la présence de Résidents devenus dépendants du fait de l'âge modifie l'équilibre initial.

Trois rythmes de vie coexistent au Foyer : celui des travailleurs en ESAT (8), celui des Résidents restant au Foyer (12) dont certains ont perdu en autonomie, et celui des Résidents dépendants (4), nécessitant un accompagnement renforcé au quotidien.

Maintenir une qualité d'accompagnement élevée pour tous, du plus autonome au plus dépendant, constitue un défi. L'équipe exprime régulièrement sa difficulté à répondre pleinement aux besoins croissants et s'inquiète de sa capacité à accompagner la grande dépendance et la fin de vie dans les années à venir.



Bonne année 2026

Le projet BRECHARD - permettre aux personnes accueillies de demeurer au Foyer aussi longtemps qu'elles le souhaitent, tant que leur état le permet - reste un projet magnifique et exigeant, auquel nous sommes profondément attachés. Pour assurer sa pérennité, nous avons engagé une réflexion collective avec l'ensemble des acteurs : salariés, bénévoles, résidents, familles/tuteurs et administrateurs. Ce groupe de réflexion a pour mission d'identifier les leviers permettant de faire face à l'intensification progressive des besoins liés au grand âge vulnérable.

Réfléchir à l'organisation et à l'avenir de l'Association

Dans le prolongement de notre projet associatif, nous avons engagé un travail de réflexion sur l'organisation et le fonctionnement de notre Association. Pour cela, nous nous appuyons sur la démarche d'auto évaluation proposée par la FEHAP^(*) portant sur la composition actuelle du Conseil d'Administration, les compétences professionnelles et comportementales de ses membres, l'analyse de son organisation et de ses missions, et la définition des compétences à privilégier pour le recrutement et l'intégration de futurs administrateurs.

Cette réflexion est indispensable pour préparer l'avenir et permettre à notre Conseil d'Administration de s'adapter aux évolutions du monde associatif et du secteur médico social. Cependant, nous constatons des limites dans notre capacité à susciter de nouvelles adhésions et à encourager l'engagement bénévole, tant au sein du Foyer que dans la gouvernance associative.

Notre Conseil d'Administration compte actuellement douze membres élus, ainsi qu'un membre de droit représentant

^(*) Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs

LOI SUR LE HANDICAP DE 2005 À 2025

Le 1^{er} décembre 2025, l'accès aux fauteuils roulants pour raison de handicap est devenu intégralement remboursé avec toutes les options nécessaires à l'autonomie des personnes en situation de handicap. Ce projet a été notamment porté par l'Association des Paralysés de France déjà présente en 2005 pour promouvoir la Loi.

Cette nouvelle avancée est une des conséquences de la Loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées.

Mais revenons il y a 20 ans...

Début 2005, nous retenons notre souffle... Je travaille à l'époque au GEIST 21-63, devenu depuis Association Trisomie 21-63, sous la présidence de Marie-Chantal Depellecy.

Depuis plusieurs mois, la Fédération nationale des GEIST 21, devenue la Fondation Trisomie 21 France, participe aux discussions préparatoires d'élaboration de la Loi avec de nombreuses associations en faveur d'une meilleure intégration des personnes handicapées au milieu de la société et en premier, à l'école.

Pour les enfants, l'enjeu est grand !

Il s'agit de rompre avec une mise à l'écart des enfants

l'Évêque, le Père Jean Louis VIVIER, successeur du Père Philippe AUDOLLENT depuis février 2022.

Le Père VIVIER nous a fait part de sa décision de démissionner en cette fin d'année pour des raisons d'âge et de santé. Il garde un excellent souvenir de notre Association et du Foyer, regrettant de ne pas avoir pu y être plus présent. Nous acceptons sa décision, non sans regret, et lui exprimons notre sincère gratitude pour son accompagnement spirituel, sa bonté et son entrain. Il a été présent à chacune de nos manifestations et présidait la messe lors des temps forts de notre Association. Grâce à sa détermination, notre Association a contribué à la restauration de la tombe du Père BRECHARD à Busséol.

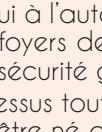
Poursuivre et progresser

En 2026, nous poursuivrons avec ténacité et enthousiasme notre engagement au service des plus fragiles. Nous espérons que notre projet d'extension, visant à aménager la maison de fonction pour accueillir trois Résidents supplémentaires, recevra le soutien financier de notre tutelle, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme.

À chacun d'entre vous nous adressons nos plus vifs remerciements pour votre soutien et votre confiance qui nous permettent d'avancer.

Dans l'attente de vous retrouver lors de notre prochaine Assemblée générale, le jeudi 18 juin 2026, nous vous présentons nos Meilleurs Vœux de Santé, d'Espérance et de Paix pour l'année 2026.

Marie-Paule VASSON, présidente



handicapés pour leur permettre de grandir avec des enfants valides de leur classe d'âge.

Pour les enfants avec une trisomie ou un handicap mental ou comportemental, il s'agit, non pas d'acquérir TOUS les mêmes savoirs de leur classe mais d'avancer en autonomie et en comportement adapté grâce à la confrontation avec des enfants valides. Quant aux enfants avec un handicap physique, l'enjeu est de leur permettre de rejoindre leurs contemporains et de quitter un isolement trop dur à porter.

Pour tous les enfants porteurs d'un handicap, l'objectif des promoteurs de la loi est de permettre à chacun d'avoir une vie la plus proche possible de celles de leurs camarades valides.

La Loi va bien au-delà des enfants

La loi ne se limite évidemment pas aux enfants : les adolescents et les adultes, jeunes ou vieillissants, doivent pouvoir accéder à une formation professionnelle, à un travail et à une vie sociale épanouie avec leurs contemporains.

Ainsi la Loi précise-t-elle : « Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les

citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. L'Etat est garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire et définit des objectifs pluriannuels d'actions. » Puis « A cette fin, l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. Elle garantit l'accompagnement et le soutien des familles et des proches des personnes handicapées ».

Elle s'adapte à l'évolution du handicap et de la situation de la personne.

Elle a été améliorée au fur et à mesure de l'application de la Loi :

- En 2019, la PCH aidant familial devient non imposable.
- En 2020 et 2021, elle se réforme pour permettre aux personnes souffrant de handicaps psychiques, mentaux ou cognitifs d'en bénéficier plus facilement qu'à la mise en place de la Loi.

Enfin, elle ne s'êteint qu'avec le décès de la personne.

20 ans après un bilan optimiste mais avec des nuances

S'il est clair que la Loi a conduit à un changement fondamental de prise en considération des personnes avec un handicap en général et avec un handicap mental en particulier, des freins demeurent :

L'intégration à l'école est encore limitée : toutes les rentrées scolaires, les recours de parents dont l'enfant avec un handicap n'est accueilli dans aucune école demeure

SESSAD* ouverts spécialisés avec des soins adaptés, souvent la première porte d'entrée des familles

Classes spécialisées dans des écoles, des collèges ou des organismes de formation professionnelles ordinaires. Mais aussi et surtout accueil des enfants et des adolescents dans des classes ordinaires, accès à l'ensemble des services publics notamment les transports, les logements

Le besoin de structures spécialisées : permettant le choix de vie des personnes.

Dispositifs de logements autonomes. Dispositifs d'accès à l'emploi via des ESAT hors les murs ou le renforcement de l'obligation d'emploi dans les entreprises

Appui à l'autonomie des personnes vieillissante grâce à des foyers de vie favorisant l'autonomie tout en créant une sécurité grâce à des aides matérielles ou humaines. Par-dessus tout, est créé un droit à compensation pour le fait d'être né avec un handicap.

Les démarches administratives : elles restent un casse-tête avec une illisibilité des dispositifs quel que soit l'âge de la personne concernée.

Pour les personnes en situation de handicap vieillissantes, reconnaissions aussi que peu de données existent :

Dans quels types de structures vivent-elles ? Avec quelle autonomie ? Quelles sont leurs interactions avec la vie sociale ?

Elle permet l'aboutissement de la Loi et son adoption définitive le 3 février 2005

La Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap est enfin promulguée le 11 février 2005. La joie éclate !

Mais terminons sur une note optimiste qui leur bénéficiera comme aux personnes avec un handicap physique ou une maladie dégénérative :

La Loi de 2005 a été fondatrice d'un nouveau regard sur le handicap. Elle continue de porter des fruits par des adaptations et des évolutions.

Outre l'accès à tous les dispositifs de droit commun, des droits ouverts par la Loi touchent plus spécifiquement les personnes handicapées vieillissantes.

La création de la prestation de compensation du handicap (PCH) en est l'exemple le plus important :

Elle est conçue pour compenser les surcoûts liés au handicap tels qu'une aide à domicile, une aide pour certains actes quotidiens (vaisselle, préparation de

^(*) Service d'éducation spéciale et de soins à domicile.

Karaté adapté au foyer

Pierre CHANDEZON a rencontré Thierry moniteur de karaté adapté.



Bonjour Thierry, merci de nous accorder un moment. Peux-tu nous dire comment tu es venu au karaté adapté ?

Après un accident de vélo, je me suis initié au karaté pour soigner mon dos. Au bout de quelques années de pratique, je suis devenu professeur dans la section « baby » de mon club qui accueille des enfants âgés de 3 à 7 ans. Un jour, ayant le confinement, un parent s'est présenté au club souhaitant que l'on puisse accueillir son enfant en situation de handicap. J'ai accepté ce défi qui m'a passionné. Je me suis rendu compte rapidement que je lui consacrai beaucoup de temps et qu'il était nécessaire de me former. Cette expérience correspondait aussi à une quête de sens dont j'ai pris conscience lors du premier confinement. J'ai donc suivi une formation à la Fédération Française de Sport Adapté puis j'ai commencé à encadrer quelques élèves en situation de handicap dans mon club.

Qu'est ce qui t'a donné envie de venir encadrer cette activité au Foyer ?

Je souhaitais étendre mon expérience à une population plus large ; lors du forum des Associations clermontoises qui suivait le confinement, au stand du Sport Adapté j'ai évoqué avec toi cette activité que je lançais au sein de mon club et de mon souhait de pouvoir l'exercer dans d'autres structures. Tu m'as parlé du Foyer Roger BRECHARD et je suis entré en contact avec le Directeur. Je lui ai présenté ma démarche et ce que je proposais. Et voilà un peu plus de quatre ans maintenant que j'interviens auprès des résidents du foyer.

Peux-tu nous en dire un peu plus sur ce qu'est le karaté adapté ?

En fait, le karaté adapté je l'apprends au fur et à mesure avec l'expérience que je construis au contact des résidents et des licenciés dans mon club. La Fédération du Sport Adapté pousse à initier à un sport par des jeux, mais ma démarche personnelle est plutôt d'utiliser tout ce que peut apporter le karaté afin de stimuler les personnes tant sur le plan intellectuel que sur le plan moteur. Je leur fais faire beaucoup d'exercices sur la perception de leur corps. Mon but est de développer l'aisance corporelle même si avec certains résidents je peux aller un peu plus loin, par exemple en simulant des situations de combat avec des frites de piscine.

Qu'as-tu trouvé de particulier au Foyer ?

À Bréhard, il y a toujours quelqu'un pour m'accueillir. Des liens forts se sont créés avec les résidents. Ils m'accueillent et souvent m'accompagnent même jusqu'à ma voiture lorsque je

